



Règlement intérieur de l'Entente Sportive Sud Outre Rade

Tous les adhérents de l'Entente Sportive Sud Outre Rade (ESSOR) à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres... sont tenus de respecter le règlement intérieur du club qui est affiché en permanence au stade municipal Emmanuel Le Visage et disponible sur le site internet du club à l'adresse suivante <http://www.essor-foot56.com>.
Les parents des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

L'engagement du club :

Les dirigeants de l'Entente Sportive Sud Outre Rade s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- ↳ L'esprit de famille et la convivialité.
- ↳ Le respect de chacun.
- ↳ La solidarité et la loyauté.
- ↳ La motivation et l'envie de réussir ensemble.
- ↳ Le respect de l'engagement.
- ↳ L'esprit de Fair-Play qui doit animer chacun dans la pratique du football.

De ces principes généraux découlent certaines règles auxquelles il est fondamental que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre pour que l'E.S.O.R puisse fonctionner dans les meilleures conditions et pour le bien de toutes et de tous.

La licence :

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié de l'E.S.O.R doit avoir :

- ↳ Pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
 - ↳ Acquitté le montant de la cotisation.
 - ↳ Passé la visite médicale obligatoire.
- Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le conseil d'administration.

La cotisation :

Le paiement se fera au moment du retour par le joueur de la licence signée et validée par le Médecin (possibilité de remettre 2 ou 3 chèques pour mise en encaissement ultérieure)

Le Club et le rôle de chacun :

Le joueur :

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il se doit de :

- ↳ Participer aux entraînements et aux matchs.
- ↳ Respecter les dirigeants, arbitres, adversaires, spectateurs et équipiers.
- ↳ Prévenir l'entraîneur en cas d'empêchement (sauf cas exceptionnel).
- ↳ Accepter les décisions prises par les entraîneurs, dirigeants, éducateurs.
- ↳ Participer au maximum à la vie associative (tournois, festivités, réunions...).
- ↳ Respecter le matériel mis à votre disposition
- ↳ Respecter les installations que les villes de Locmiquélic, Riantec et Port-Louis mettent à notre, à votre disposition, nous demandons à nos éducateurs, dirigeants, parents, membres de veiller à la non dégradation et détérioration de celles-ci.

Une plainte sera déposée à la Gendarmerie contre tout contrevenant surpris en flagrant délit.

Toute faute commise dans le jeu (contestation des décisions de l'arbitre, anti-jeu, conduite inconvenante, etc.) entraînant un carton jaune ou un carton rouge sanctionnés par une amende (fixée par la Ligue ou le District) sera à la charge du licencié.

L'entraîneur / L'éducateur :

Il a pour tâches principales la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Choisi par le conseil d'administration pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il se doit :

- ↳ Être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- ↳ Être présent avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.
- ↳ Respecter et faire respecter les locaux mis à sa disposition et les rendre aussi propres que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de vérifier toute la sécurité.

Le dirigeant :

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matches et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

Les parents (représentant légaux pour les enfants mineurs) :

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club. Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînements et de matches. Avant de quitter leurs enfants, ils doivent s'assurer que l'encadrement est présent.

Il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens. Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d'absence.

Ils doivent également :

- ↳ Respecter les heures de début et de fin des séances d'entraînements et des matches.
- ↳ Prévenir en cas d'absence ou de retard.
- ↳ En cas de retard, préciser à l'enfant d'attendre dans l'enceinte du club.
- ↳ Pour les rencontres à l'extérieur ; accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- ↳ Il appartient à chaque parent, en charge du transport, de s'assurer qu'il est en règle en matière d'assurance et qu'il dispose des équipements conformes au code de la route.
- ↳ Fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre.
- ↳ Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Les entraînements :

↳ La présence aux entraînements est importante pour améliorer les performances de chacun et préparer à la compétition.

↳ Le joueur doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

↳ Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la période hivernale.

↳ Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui ou ses camarades.

↳ S'il ne peut participer à la séance, le joueur est tenu d'en informer son éducateur.

↳ En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son éducateur ou se connecter sur le site du club.

Les matches :

↳ La présence aux entraînements est importante pour pouvoir participer aux matches.

↳ Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur.

↳ Le club et ses représentants se déchargent de toutes responsabilités liées au transport des joueurs.

↳ Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

↳ Il doit avoir les chaussettes et short remis en début d'année et être en possession de ses protège-tibias.

↳ Le maillot sera remis au début de chaque rencontre.

↳ Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne...) est formellement interdit.

↳ Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune contestation et garder une attitude irréprochable, vis à vis des joueurs, dirigeants, spectateurs, des parents, de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers.

↳ Le club s'engage à payer les cartons jaunes et rouges de chaque joueur dans l'unique condition qu'il s'agisse d'un carton distribué dans un fait de jeu. Dans le cas où le joueur serait sanctionné d'un carton jaune ou d'un carton rouge pour des faits autres que sportifs, le joueur devra régler son ou ses cartons au club, si l'intéressé ne s'acquitte pas de sa dette il fera l'objet d'une sanction :

Refus de départ vers un autre club, interdiction de jouer un nombre de matches fixé par le club, accompagnement des arbitres du club le dimanche...

Les vestiaires :

Tout objet et vêtement sont sous la responsabilité de son propriétaire.

Il est donc préférable de ne pas se munir d'objet ou vêtement de valeur lors des entraînements ou des matches. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de voler, fouiller dans le sac d'un de ses camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.

L'esprit sportif et le fair-play :

L'Entente Sportive Sud Outre Rade se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matches comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants, les supporters et l'arbitre.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la cotisation du joueur ne sera pas remboursée.

Les parents représentent également le club. A ce titre, leur comportement doit être conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'adversaire, des arbitres et des organisateurs. Ils s'engagent également à aider au bon fonctionnement du club (accueil des équipes, lavage des maillots, buvette,...) et à apporter leur concours à la vie du club (manifestations, tournois, commissions diverses,...)

La vie du club :

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements.

Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif, ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum des différentes manifestations proposées par le club tout au long de l'année sportive.

Modification et réclamation

Ce présent Règlement Intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'Entente Sportive Sud outre Rade ou par décision du Conseil d'Administration.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté en séance de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Locmiquélic, le 30 mai 2014.

Entente Sportive Sud Outre Rade –Allée Sous Lieutenant Michel Le Livec -56290 Port-Louis

Téléphone: 02 97 82 56 11

E-mail club : essorfootball@orange.fr

Site Internet : <http://www.essor-foot56.com>